

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 12 décembre 2022 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juillet, 27 septembre et 20 octobre 2022
- Budget initial 2023
- Contrôle interne budgétaire et comptable 2023 : cartographie des risques (pour information) et plan d'actions 2023
- Protocole transactionnel avec la Métropole de Lyon
- Protocole d'accord avec la ComUE Université de Lyon
- Campagne d'emplois 2023
- Adoption du règlement intérieur du service commun de la documentation de la Bibliothèque Diderot de Lyon
- Charte du doctorat et l'avenant de l'ENS de Lyon
- Examen d'une demande de dispense totale de remboursement d'un ancien normalien élève en situation de rupture de l'engagement décennal
- Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes
- Frais de mission : modification des seuils de remboursement des hébergements
- Sorties d'inventaire
- Marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté gardiennage
- Modalités d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-européens, mobilité internationale pour l'année universitaire 2023-2024
- Tarifs du Plateau de Biologie Expérimentale de la Souris (PBES)
- Programmation budgétaire des dépenses 2023 financées par la CVEC
- Modification de la rémunération des membres de jurys de concours
- Suivi portail Master : capacité d'accueil
- Convention avec le Musée des Confluences
- Désignation d'une personnalité qualifiée au Musée des Confluences

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022,

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD



Modalités de recours contre les délibérations : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès de l'Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 12/12/2022

Date de publication sur le site internet : 12/12/2022

